

## **SEANCE DU 13 OCTOBRE 2016**

L'an deux mil seize, le 13 octobre, le Conseil Municipal de la commune de Couzou, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Daniel BOUDOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 octobre 2016

**PRESENTS** : Daniel BOUDOT, Odette PEYRONNENC, Nadine PENCHENAT-LAUBIE, Nadine BAPTISTE, Anne BAZALGUES, Edith LANDOIS,

**ABSENTS EXCUSES** : Claude LAGARDE, Emmanuel ROY DE LACHAISE.  
Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT a donné procuration à Nadine PENCHENAT-LAUBIE, Sandrine RIVIERE a donné procuration à Odette PEYRONNENC.

**ABSENT** : Laurent CLAVEL

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Edith LANDOIS.

Monsieur le Maire souhaite faire rajouter un point oublié d'être inscrit à l'ordre du jour, pour le remboursement à effectuer, suite à son déplacement sur Toulouse pour réaliser des achats dans le cadre du budget « rénovation de la mairie ».

### **Accord des conseillers**

#### **1 - APPROBATION COMPTE RENDU DU 22 septembre 2016 :**

Seule remarque particulière sur ce compte-rendu venant d'Anne BAZALGUES ayant signalé par l'intermédiaire d'une conseillère qu'elle serait absente à ce conseil. Prenant en compte cette remarque,

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité soit 8 voix**

#### **2 – OUVERTURE PROGRAMME Ad'ap :**

Lors du passage dans notre commune d'agents de la DDT pour la maison Bouscarel, monsieur le Maire leur a demandé de faire un état des manquements éventuels pour que nos bâtiments soient aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Les remarques ne relèvent rien de très important. Malgré tout, des adaptations seront à réaliser :

- Mairie : plans inclinés pour accès aux bureaux (petites plaques métalliques fixes), boucle magnétique pour les personnes malentendantes appareillées (voir avec les autres mairies)

*(Devis établi par Quercy fer 170€ + plaque compteur 120€)*

Sanitaire extérieur : le lavabo tel qu'installé ne permet pas l'accès pour une personne en fauteuil roulant. Nous n'allons pas refaire cet espace qui nécessiterait de gros travaux. Le plus simple serait d'en poser un dans les WC. Le raccordement au réseau eau et évacuation en serait facilité. Mettre une indication extérieure pour informer de l'accessibilité. *(Un devis a été réalisé mais cher, plus de 600€. Un autre sera demandé)*

La plateforme devant l'entrée devra être refaite car les pavés ont bougé et ne sont plus stables. La surface de manœuvre devra être plus large. *(le travail sera fait en interne)*

- Foyer : le lavabo des sanitaires devra être supporté par des équerres afin de libérer de l'espace en-dessous en enlevant la colonne. Un siphon court sera posé. A côté de la cuvette des WC des barres seront posées au mur pour faciliter les manœuvres d'accès.

*(devis redemandé pour le lavabo. Un autre pour les barres)*

- Eglise : aucune adaptation n'est nécessaire pour l'édifice. Seule l'esplanade devant la porte d'entrée devra être nivelée pour faciliter la circulation aux fauteuils roulants.

Objet: OUVERTURE PROGRAMME AD'AP - DE 2016 019

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport de la DDT pour se mettre aux normes par rapport à l'accessibilité (AD'AP).

Des travaux sont nécessaires et des devis ont été demandés pour un montant estimé à 2 000 €. Afin de pouvoir réaliser ces travaux avant la fin de l'année, il est nécessaire d'effectuer une ouverture de programme et pour cela effectuer une décision modificative du compte 21758-82 "Eclairage Public La Pannonie" au compte 2312-87 "PROGRAMME AD'AP" d'un montant de 2 000 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne un avis favorable à cette décision modificative et charge le Maire du suivi.**

### **3 – DELIBERATION PARTICIPATION SUR DEPENSES VEHICULES ET EN COMMUN AVEC CARLUCET :**

Nous devons délibérer pour effectuer le remboursement envers la commune de Carlucet qui prend en charge l'ensemble des dépenses qui nous sont communes pour le cantonnier (véhicule, matériel et outillage) La somme due est en HT, Carlucet récupérant la TVA. Cette année les frais sont le double de 2015 car il y a eu l'achat d'un débroussailleur (800€), et la visite médicale d'expertise d'Annick (180€), ces frais étant aussi partagés.

#### **Objet: PARTICIPATION DEPENSES EN COMMUN AVEC LA COMMUNE DE CARLUCET - DE 2016 020**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 30 mai 2011 relative à la signature de la convention avec la commune de Carlucet concernant la participation par moitié aux dépenses communes.

Il présente la liste des factures concernant les frais pour l'année 2016 présentée par la commune de Carlucet. La part de Couzou s'élève à 1 028 € 42.

**Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce paiement**

### **4 – REMBOURSEMENT CARBURANT :**

Monsieur le Maire sollicite du conseil le remboursement des frais de carburant qu'il a engagés pour se rendre à Toulouse afin d'y acheter les meubles de bibliothèques. Ceux-ci auraient pu être livrés mais pour un montant de 279€, le montant de l'achat étant supérieur à 1000€ et le poids de 340kg. L'autre solution consistait à louer un véhicule assez grand. Cette option était complexe à cause du cautionnement, ensuite le prix de la location, les frais kilométriques et le carburant. La solution la plus simple pour monsieur le Maire consistait à utiliser son fourgon. Ayant pas fait le trajet par l'autoroute, les frais ne comportent que le carburant. La distance parcourue de 360km pour un montant de 34.98€, somme dépensée et demandée.

#### **Objet: REMBOURSEMENT CARBURANTS - DE 2016 022**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre de la rénovation des locaux de la Mairie, des éléments mobiliers ont été trouvés sur Toulouse.

La livraison étant très chère (279 €), Monsieur Daniel BOUDOT est allé les chercher sur place avec son fourgon personnel. Il est normal de lui rembourser les frais de carburant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lui rembourser la somme de 34 € 98 au vu du ticket de carburant fourni.**

## **5- DELIBERATION INDEMNITE TRESORIER (monsieur SICARD en remplacement de Madame DEWAILLY) :**

Madame DEWAILLY est partie en congé maternité et Monsieur SICARD assure l'intérim. Nous devons délibérer afin de pouvoir lui attribuer l'indemnité à laquelle il a droit c'est-à-dire jusqu'au retour de Mme DEWAILLY prévu pour mai 2017.

### **Objet: ALLOCATION INDEMNITES DE CONSEIL ET DE CONFECTION DE BUDGET AU RECEVEUR MUNICIPAL - DE 2016 021**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Madame DEWAILLY, Receveur Municipal, est en congé de maternité jusqu'au mois de Mai 2017.

Elle a été remplacée par Monsieur Stéphane SICARD.

**Le Conseil Municipal décide d'attribuer à Monsieur Stéphane SICARD, Receveur, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982. Ceci dans les mêmes conditions que pour Madame DEWAILLY et pendant tout son congé de maternité.**

## **6- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il s'est rendu ainsi qu'Anne BAZALGUES, au congrès département des Maires du Lot. La CDCI ayant refusé la création du Causse central, audience avait été demandée à JM BAYLET , intervenant à la séance. L'entrevue n'a rien donné, pour lui la CDCI était souveraine. Ensuite les représentants des 2 communautés concernées (Bouriane et Labastide Murat) se sont exprimés pour dire qu'ils ne souhaitent pas fusionner leurs 2 communautés, que le Causse avait bien atteint le seuil des 5000 habitants et que de refuser la création était un déni de démocratie de la part des membres de la CDCI. Ensuite nous avons déposé symboliquement nos écharpes au pied de la tribune devant les officiels dans un silence tendu. Le ministre nous a dit que nous avons fait un show (un certain brouhaha a suivi) et qu'il avait autre chose à faire que de venir un dimanche matin au congrès des Maires du Lot (...) là il a été sifflé et hué...
- Rencontre avec monsieur Liébus. Suite à notre vote d'orientation sur la CLECT du 22 septembre, à la sortie du congrès des Maires, il a copieusement critiqué la commune d'avoir voté contre. A la suite du mail envoyé par monsieur le Maire une rencontre a eu lieu le 5 octobre. Chacun a dit ce qu'il avait à dire. Il lui a été répété que le souhait de notre commune était de partir vers le causse. Que de nous pénaliser pour le petit patrimoine n'était pas correct surtout pour la somme concernée à savoir 3880€ pour nous. Que depuis la fusion (2 ans) le pôle de

Gramat avait été mal servi, par contre Souillac et St Céré ça n'était pas le même cas. Il a très peur que nous émettions un vote négatif pour la CLECT.

- SCOT : une réunion à Gramat avec les Personnes Publiques Associées s'est tenue le 11 octobre. Il en ressort que les objectifs fixés sont loin de ceux qui étaient affichés au départ. Le Président a souhaité que la rédaction avec trop de recommandations ne soit contrée par les services de l'état. Résultat, c'est le contraire qui risque de se produire si l'on tient compte des échos à cette réunion...
- Suite à contact téléphonique avec la FDEL le transformateur électrique sera déplacé et monsieur le Maire contactera le propriétaire impacté par cette nouvelle implantation. Les travaux devraient être programmés au second semestre 2017. Actuellement les marchés de travaux passant en appel d'offre, l'entreprise qui aura la charge des enfouissements dans le secteur n'est pas encore déterminée. Ensuite le calage de Couzou sera programmé officiellement.

Réunion de chantier prévue sur Poudurac le 17 avec la FDEL et monsieur RAFFY du SIAEP pour déterminer les modalités de coordination pour l'enfouissement des réseaux électrique/téléphonique/eau potable. Ainsi l'ensemble sera sous la voirie et permettra de dégager les propriétaires des contraintes du passage des canalisations d'eau dans leur terrain

- Monsieur le Maire a été informé que le géomètre du cadastre passera dans la commune afin de contrôler les travaux déclarés en 2014, 2015 et 2016. Nous lui avons remis l'ensemble des DP et PC. Ce travail se déroulera d'octobre à décembre. Il est autorisé de rentrer sur les propriétés mais par contre pas dans les maisons sans y être invité. Monsieur le Maire sera sollicité si besoin est. L'affichage de ce passage est réalisé sur l'ensemble des panneaux d'information de la commune.
- Réserve incendie : le dégagement de terrains à bâtir dans notre commune à l'occasion de la révision de notre carte communale doit nous conduire à une réflexion sur les réserves d'eau en cas d'incendie. La législation nous oblige à prévoir des points de puisage répartis sur un espace public en fonction des implantations de constructions. Un propriétaire doit être contacté pour Poudurac et un autre lieu à envisager au nord du bourg. Monsieur le Maire va se renseigner sur ces « réserves » avec leur emprise au sol.
- Mairie : les sanitaires sont terminés. Les livres de la bibliothèque départementale sont rangés dans les vitrines de la salle du conseil. Le bureau du Maire est en cours d'aménagement. Les documents dont nous avons besoin seront rangés dans les rayonnages de la bibliothèque. Ensuite cette pièce pourra fonctionner agréablement et ainsi recevoir correctement nos concitoyens.

- Voirie : les travaux de réfection de la route à la Pannonie devraient être réalisés la semaine du 24 octobre. Le point à temps passera sur la route du Pech par Pellaprat à la route de Gourdon.
- Le jour de la nuit a eu lieu le 8 octobre. Les lumières n'ont pas été allumées. L'an prochain il faudrait réfléchir à une animation.
- SYMICTOM : une campagne d'incitation forte au compostage est lancée par cet organisme. Ils souhaitent que les habitants des communes ne rejettent plus de matières compostables dans le bac des ordures ménagères. Pour Couzou il y a des efforts à faire pour le recyclable, pas toujours en sacs. De plus les OM sont souvent versées dans les 2 ou 3 bacs à disposition au lieu de les déposer dans le même jusqu'au remplissage. Les employés sont contraints de manœuvrer l'ensemble, ce qui ne serait pas souvent nécessaire. Quant au recyclable, si les bacs sont pleins sur le lieu habituel, ne le déposer qu'après le ramassage de ceux-ci.
- Carte communale. Le bureau d'étude a informé monsieur le Maire que la réunion publique aurait lieu courant novembre. Une date nous sera proposée.
- Maison Bouscarel. Au prochain conseil nous parlerons du dossier réalisé par la DDT sur la rénovation. Une étude a été réalisée avec l'ensemble des aides auxquelles nous pourrions prétendre. Il faudra ensuite que nous rencontrions l'agent qui nous aide à faire le montage. A la suite décider si nous poursuivons par une étude chiffrée ou pas. Le vote devra être formel afin de sortir de ce dossier qui n'a que trop pris d'énergie.
- Conseil d'école : monsieur le Maire ne pourra se rendre à cette réunion étant occupé par ailleurs. Nadine et Edith y seront présentes et excuseront cette absence.
- Le 20 octobre, la commission environnement/énergie du Parc se tiendra à la mairie. Une trentaine de personnes se retrouveront.

La date du prochain conseil n'est pas fixée. Il le sera en fonction de l'actualité .

L'ensemble des points ayant été traité, la séance est levée à 22H30

le Maire

Daniel Boudot